Appel à candidature LEADER 2023-2027

Candidature LEADER
Pays de Retz

Retz'idées ensemble dans un territoire inventif !

Annexe 7 :
Rapport d'évaluation du programme 2014-2022

Evaluation du programme LEADER 2014-2022

Table des matières

INTRODUCTION 2

a. Contexte 2

b. Objectifs 2

c. Présentation du programme LEADER 3

d. La méthodologie de l'évaluation 4

LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME LEADER 5

A. La stratégie du programme LEADER 5

1. Description statistique des projets sélectionnés 5

2. Analyse qualitative des fiches-actions et proposition sur leurs perspectives 9

a. F.A 1 – Améliorer l'accès à la mobilité pour tous et l'intermodalité 9

b. F.A 2 - Préserver et valoriser le patrimoine écologique et naturel 11

c. F.A 3 - Réduire la consommation d'énergie, augmenter la production d'énergie 13

d. F.A 4 - Conforter les centralités pour améliorer l'accès aux services et activités de 15

e. F.A 5 - Adapter l'offre des services aux besoins de la population 18

f. F.A 6 - Mettre en valeur le patrimoine et développer l'offre culturelle 20

g. F.A 7 - Développer une offre touristique globale à l'échelle du Pays de Retz 22

3. Analyse des critères de sélection et proposition sur leurs évolutions 24

B. L'organisation du GAL 28

1. Retour d'expérience et propositions d'amélioration pour les instances du GAL 28

2. Proposition d'outil et de moyen de formation et de communication 28

INTRODUCTION

Le programme LEADER 2014-2020 porté par le Groupe d'Action Local du Pays de Retz arrive à la fin de son enveloppe en janvier 2019, puis se permet de sélectionner de nouveau des dossiers en janvier 2020 avec le reliquat débloqué courant 2019 suite aux abandons et sous-réalisations de projets sélectionnés en amont. Les élections municipales de mars 2020 mettant en pause les activités du comité de programmation, une évaluation est la bienvenue pour revenir sur la sélection et programmation 2014 - 2020, et pour lancer la réflexion pour la prochaine programmation dont la candidature devrait être portée courant 2021.

Mise à jour septembre 2022 : Le présent rapport d'évaluation a été mis à jour quantitativement en septembre 2022 pour faire office d'évaluation finale.

a. Contexte

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economique Rurale) est un outil des politiques publiques européennes rattaché au FEADER (Fonds Européen Agricoles Pour le Développement Rural). La Région des Pays de la Loire a lancé un appel à candidature pour porter le programme LEADER en 2014, auquel le PETR du Pays de Retz a répondu. Cette candidature fut le fruit de la mobilisation des acteurs du Pays de Retz avec :

- un comité de pilotage réunissant les membres du bureau du SCoT et de 6 représentants des conseils de développement
- un comité technique composé de la directrice du SCoT Pays de Retz, de l'équipe technique du Pays de Grand-Lieu Machecoul Logne, des DGS ou DGA des communautés de communes
- des réunions de concertation élargie

Il fut ainsi défini une stratégie délimitant les actions éligibles au fonds LEADER sur le territoire du Pays de Retz.

La candidature du programme LEADER est à retrouver sur le site du PETR du Pays de Retz.

b. Objectifs

L'évaluation doit permettre de prendre du recul sur ces 5 dernières années pour apprécier la pertinence et l'efficacité du programme.

- Evaluer la stratégie du GAL
  - en décrivant statistiquement les projets sélectionnés,
  - en appréciant les fiches-actions et leurs perspectives pour une prochaine programmation,
  - puis en questionnant les critères de sélection pour apporter des propositions d'évolutions
- Evaluer l'organisation du GAL en capitalisant sur l'expérience des membres du comité et des porteurs de projets pour

- améliorer l'organisation des instances du GAL
- améliorer la communication et la formation autour du programme LEADER

c. Présentation du programme LEADER

Les fiches-actions

La stratégie du programme LEADER est composée de 9 fiches-actions,

- 7 fiches-actions dites de mise en œuvre de la stratégie de développement local
- 1 fiche-action relative à l'animation du GAL qui correspond au soutien financier apporté à la structure porteuse du GAL, ici le PETR, pour mettre en œuvre le programme LEADER
- 1 fiche-action relative à la coopération qui doit permettre la mise en œuvre d'un projet de coopération avec des porteurs de projet à la fois du Pays de Retz mais aussi extérieur, qu'ils soient de la Région, de France ou d'Europe.

L'évaluation est consacrée dans le cas présent aux 7 premières fiches actions :

Fiche-action 1	**Mobilité**	Améliorer l'accès à la mobilité pour tous et l'intermodalité
Fiche-action 2	**Environnement**	Préserver et valoriser le patrimoine écologique et naturel
Fiche-action 3	**Energie**	Réduire la consommation d'énergie, augmenter la production d'énergie renouvelable
Fiche-action 4	**Centralités**	Conforter les centralités pour améliorer l'accès aux services et activités de proximité
Fiche-action 5	**Services**	Adapter l'offre de services aux besoins de la population (logements, santé, animation de la cité)
Fiche-action 6	**Culture**	Mettre en valeur le patrimoine (bâti, matériel, immatériel) et développer l'offre culturelle par la mise en réseau des acteurs
Fiche-action 7	**Tourisme**	Développer une offre touristique globale à l'échelle du Pays de Retz

Le détail de ces neuf fiches actions est à retrouver sur le site du PETR du Pays de Retz.

Les instances

Pour mettre en œuvre le programme LEADER, le GAL du Pays de Retz est composé

- d'un **comité de programmation** dont le rôle principal est de sélectionner les projets, il est composé d'un collège privé provenant des conseils de développement des quatre EPCI constituant le Pays de Retz et d'un collège public composé d'élus des conseils communautaires.
- d'un **comité technique** constitué de 8 membres du comité de programmation (4 publics / 4 privés). Son rôle est d'examiner les projets en amont du comité de programmation pour relever les points de précision sur les projets nécessaires à la présentation en comité de programmation

- de **l'équipe technique** composé d'un chargé de mission LEADER et de la direction du PETR du Pays de Retz.

Le règlement intérieur du GAL est disponible sur le site du PETR du Pays de Retz.

d. La méthodologie de l'évaluation

Pour réaliser cette évaluation nous avons eu recours à quatre outils :

- les données statistiques et financières des projets sélectionnés
- un questionnaire à destination des membres du comité de programmation
- un questionnaire à destination des porteurs de projets
- des entretiens d'acteurs clés du territoire en liens avec les thématiques soutenues par le programme LEADER

Les résultats sont utilisés dans la deuxième partie de ce document et les données brutes sont à retrouver en annexe.

LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME LEADER

Deux aspects de la programmation 2014-2022 sont évalués ici :
1 - la stratégie mise en place avec ses fiches-actions et leurs objectifs ainsi que la sélection des projets.
2 - la mise en place de la programmation avec les différentes instances qui composent le GAL ainsi que la communication et la formation.

A. La stratégie du programme LEADER

Pour mieux appréhender globalement la stratégie, la première partie présentera une description statistique et cartographique des projets sélectionnés.

Ensuite les fiches-actions qui sont le reflet de la stratégie du programme seront évaluées qualitativement et individuellement. L'objectif de l'évaluation étant en partie de préparer le prochain programme, pour chaque fiche-action des perspectives seront proposées.

Le Comité de programmation est amené tout au long du programme, une fois la stratégie définie, à sélectionner les projets qui répondent d'une part aux objectifs des fiches-actions mais aussi aux critères de sélection. Ainsi ces critères sont capitaux dans la bonne mise en œuvre du programme, pour cela ils seront évalués et des évolutions seront proposées.

1. Description statistique des projets sélectionnés

Cartographie des projets sélectionnés

Sur les 86 projets sélectionnés (à ce jour et hors abandon), 26 rayonnent objectivement sur plus d'un EPCI du Pays de Retz, ce qui rend sa localisation non pertinente. Vous retrouverez ci-après la cartographie pour les 60 projets restants.

A noter, pour l'évaluation que nous n'avons pas pris en compte la migration administrative de la commune de Villeneuve-en-Retz de Sud Retz Atlantique à Pornic Agglo Pays de Retz.

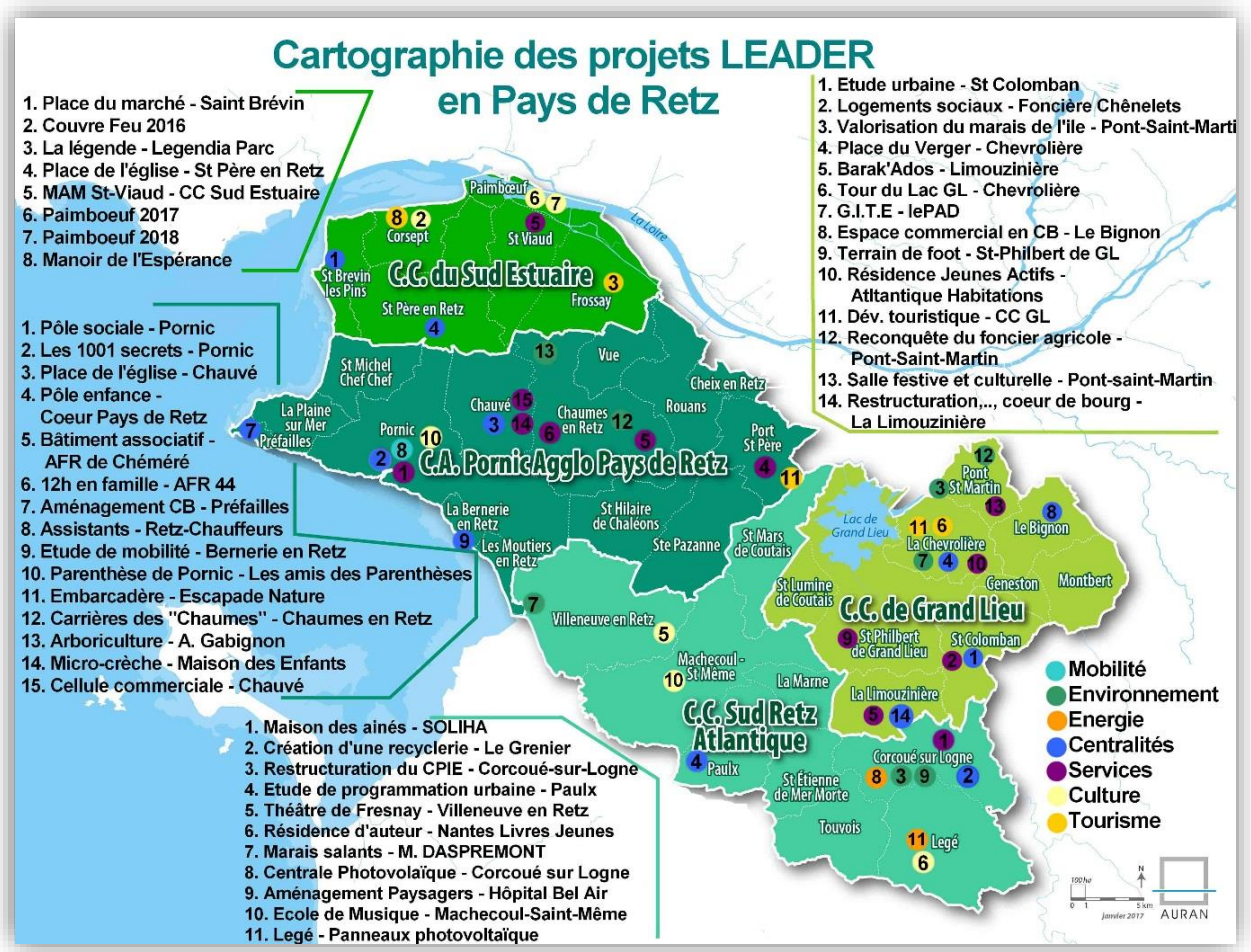

Nombres de projets et montants globaux par fiche-action

Fiche – action	Nombre de projet	Montants consommés		% prévu en 2014
F.A 1 - Mobilité	**4**	124 041 €	4 %	7 %
F.A 2 - Environnement	**6**	156 896 €	6 %	11 %
F.A 3 - Energie	**3**	58 522 €	2 %	15 %
F.A 4 - Centralité	**19**	409 562 €	15 %	10 %
F.A 5 - Services	**18**	1 202 809 €	43 %	31 %
F.A 6 - Culture	**24**	501 723 €	18 %	16 %
F.A 7 - Tourisme	**12**	316 805 €	11 %	10 %
Total	**86**	**2 770 358 €**	**100 %**	

En octobre 2017 puis en janvier 2019 la répartition des enveloppes entre fiches-actions fut revue pour permettre de répondre aux demandes non homogènes du nombre de dossiers par fiche-action examinés par le comité de programmation. Ainsi les fiches-actions connaissent une surconsommation ou sous-consommation en fonction de cette nouvelle répartition financière.

Deux fiches-actions ont largement été sous consommées, celles concernant la mobilité et l'énergie. Ces thématiques sont soutenues par différents outils financiers ad-hoc autre que LEADER, notamment TEPCV et le Contrat d'objectif Territorial Energie Climat de la Région, ce qui peut expliquer le peu de dossiers reçus pour ces fiches-actions.

La fiche-action Service malgré une part importante de l'enveloppe globale, n'est pas la plus surconsommée car comme prévu dès la convention, cette fiche-action permettait des subventions allant jusqu'à 75 000€ pour financer des investissements lourds tels que des logements pour jeunes, séniors, ou encore local jeunes, etc.

Le tourisme et la culture sont les deux fiches-actions les plus surconsommées. La fiche-action culture a été consommée par de nombreux projets portés pas des associations rayonnant sur l'ensemble du Pays et la fiche-action tourisme par des projets souvent structurants portés par tout type de structure ; PETR, communes, EPCI, associations et entreprises.

Nombre de projets et montants par type de porteur de projet

Type de porteur	Montants	%	Nombre de projets
Collectivités	1 182 673 €	43 %	40
Associations	893 587 €	32 %	29
Entreprises	578 237 €	21 %	11
PETR du Pays de Retz	115 861 €	4 %	6
Total	**2 770 358 €**	**100 %**	**86**

Les porteurs privés (entreprises et associations) représentent plus de 50% de l'enveloppe et du nombre de projet ce qui correspond bien à la philosophie du programme LEADER de soutenir à la fois les projets privés et les projets publics.

Nombre de projets et montant par territoire

EPCI et Pays de Retz	Montants	%	Projets
C.C de Grand Lieu (9 communes)	662 512 €	24 %	17
C.A. Pornic Agglo Pays de Retz (14 communes)	886 454 €	32 %	24
C.C. du Sud Estuaire (6 communes)	363 298 €	13 %	9
C.C Sud Retz Atlantique (9 communes)	320 693 €	12 %	10
Pays de Retz (rayonnant sur plus d'un EPCI)	573 391 €	19 %	26
Total	**2 770 358 €**	**100 %**	**86**

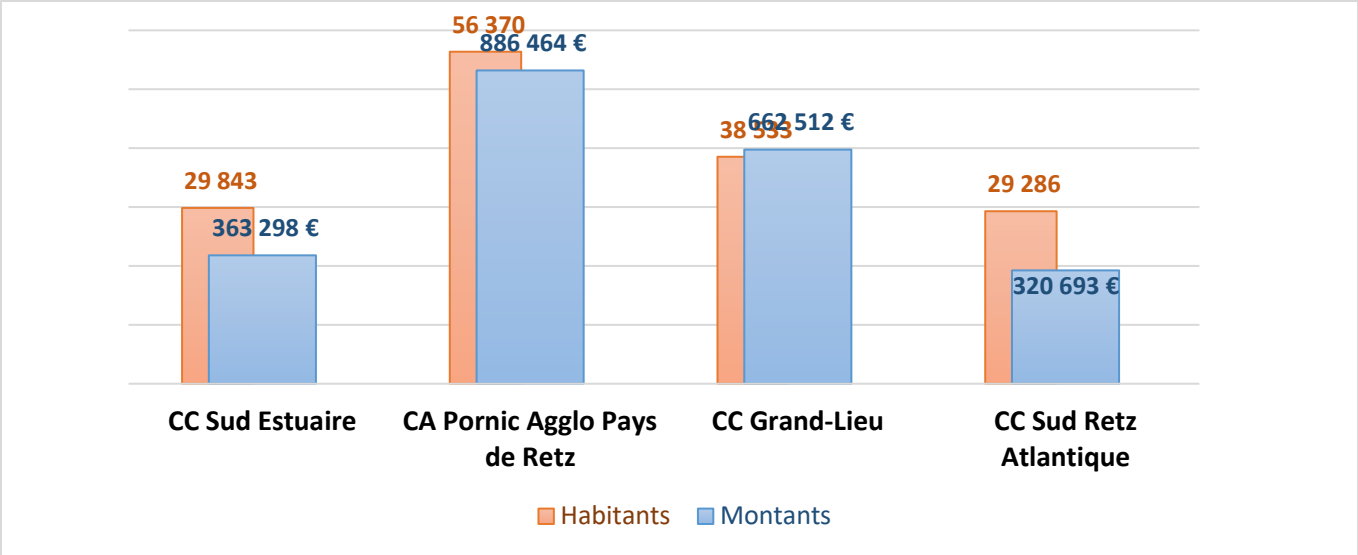

En comparant le montant total de subventions accordées par territoire (hors projets rayonnants sur plus d'un EPCI) avec le nombre d'habitants, nous remarquons une légère surreprésentation de la Grand-Lieu Communauté. Une surreprésentation qui s'explique par les cinq dossiers provenant de la fiche-action services dont les montants de subvention sont plus importants.

2. Analyse qualitative des fiches-actions et proposition sur leurs perspectives

Les perspectives ici présentées sont le fruit des réponses aux questionnaires et des entretiens, elles sont pour l'heure simplement des pistes d'évolutions qui seront étudiées lors du travail sur la candidature de la prochaine programmation.

Pour chaque fiche-action, un premier tableau liste les projets sélectionnés et un deuxième tableau synthétise les objectifs opérationnels auxquels ils répondent ainsi que les critères de sélections qu'ils respectent.

a. F.A 1 – Améliorer l'accès à la mobilité pour tous et l'intermodalité

Cette première fiche-action n'a reçu que 4 dossiers, ce qui ne permet pas de répondre à l'ensemble des objectifs opérationnels comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous

L'inéligibilité des dépenses de voiries (choix initial établi eu égard aux montants des investissements concernés) explique en partie le manque d'attrait de cette fiche-action.
A noter, qu'un dossier porté par le PETR du Pays de Retz concernant le Schéma directeur modes doux a abandonné sa demande de subvention car soutenu suffisamment par ailleurs.

Deux des quatre dossiers répondent à l'intégralité des critères de sélection de la fiche-action et un autre à 5 sur 6, ce qui révèle la bonne qualité de ces projets.

Nom de la structure	Nom du projet	Objet du projet	LEADER accordée
Association Inseretz	Location de scooters et vélos électriques en Pays de Retz	Achats de vélos et scooters électriques proposés en location.	19 938 €
Association Retz'Chauffeurs	Assistants aux référents communaux	Recrutement d'un assistant pour renforcer et développer le projet des Retz'chauffeurs.	18 270 €
Habitat Jeunes GML	Mobil'Hab	Organisation d'un concours d'idée pour dessiner un habitat mobile pour les jeunes recherchant un logement proche de leurs premiers travails, alternances etc.	75 000 €
Saint Philbert de Grand Lieu	Tous à vélo !	Achats de vélos et d'une remorque pour réaliser les animations en liens avec « Savoir rouler à vélo » dans les écoles primaires de la commune	11 512 €

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Inseretz (scooters)	Retz' Chauffeurs	Mobil' Hab	Tous à Vélo
I. Améliorer l'accès externe du Pays de Retz II. Améliorer liaisons internes entre les pôles d'équilibres	Rendre plus lisible et efficace l'offre de transport en commun				
	Promouvoir et développer l'intermodalité				
	Solution alternative à la voiture individuelle	X	X	X	
	Réseau de voies douces				
	Diminuer la part de la voiture			X	X
	Permettre à l'ensemble de la pop de se déplacer dans et vers l'extérieur du Pays de Retz	X	X		
	Relier les communes et les pôles	X	X		
Critères de sélection *obligatoire	Caractère multisectoriel	X	X		
	Démarche intégrée (partenariale)	X	X	X	X
	Dimension innovante*	X	X	X	X
	Pérennité	X	X	X	X
	Rayonnement – dimension	X	X	X	X
	Complémentarité des publics visés	X	X	X	
Plancher :	3 000 € / 10 000 €	**Plafond :**	75 000 €		

Perspective et analyse

Il est souhaité de reconduire la fiche-action, car si celle-ci fut peu consommée à cette programmation, cela devrait évoluer dans les années à venir. En effet, suite à la mise en place des Schéma directeur modes doux, ainsi que des quatre Plans Climat Air Energie Territoriaux, les EPCI se sont dotés de moyens humains et des plans d'actions sont en cours d'écriture ce qui présage de nombreux projets à venir relatifs à la mobilité.

De plus, la dimension innovante a été questionnée pour ce type de projet, en effet de nombreux projets en faveur de la mobilité tels que le covoiturage ou les pistes cyclables ne sont pas innovants mais reste néanmoins nécessaires.

b. F.A 2 - Préserver et valoriser le patrimoine écologique et naturel

Les objectifs opérationnels ne sont que partiellement complétés malgré un nombre significatif de dossiers. Ainsi nous pouvons considérer avoir répondu seulement aux deux objectifs de sensibilisations. Les critères de sélection sont bien remplis, outre la dimension innovante.

Trois des neuf dossiers sont portés par des associations ou des entreprises (IePAD : l'association **I**nt**e**rentreprise du **P**arc d'**A**ctivité **D**urable du Bois Fleuri, Mélanie DASPREMONT, Adrien GABIGNON).

*inéligible à l'instruction de la demande de subvention

Nom de la structure	Nom du projet	Objet du projet	LEADER accordé
Commune de Pont-Saint-Martin	Valorisation du marais de l'île	Diagnostic, plan de gestion, mise en tourisme, restauration de la biodiversité et sensibilisation, acquisition foncière.	35 000 €
Commune de Corcoué-sur-Logne	Restructuration du CPIE	Travaux de réhabilitation et d'agrandissement des locaux de l'association	35 000 €
IePAD du bois Fleuri	Gestion de l'intégration territoriale et environnementale	Intégration paysagère, gestion des bio-déchets, ruches, jardins familiaux, etc., à La Chevrolière	35 000 €
Commune de Pont Saint Martin	Reconquête du foncier agricole	Défrichage et remise en exploitation	35 000 €
Mélanie DASPREMONT	Remise en état d'un marais salant	A Villeneuve en Retz, remise en état d'un marais salant avec une volonté de développer la biodiversité	12 000 €
Chaumes en Retz	Préservation et valorisation du site des carrières des "Chaumes"	Différentes actions de protection et de valorisation pédagogique du site	35 000 €
CPIE Logne et Grandlieu	A la reconquête des haies et mares du territoire	Accompagnement, formation et suivi de projet de restauration et création de marres et de haies	5 662 €
Hôpital Bel Air	Aménagements paysagers	Aménagements paysagers permettant une sensibilisation à l'environnement.	12 480 €
Adrien GABIGNON	Arboriculture fruitière haute tige biologique en agroécologie	A Chaumes-en-Retz, installation d'une arboriculture suivant des principes d'agroécologies.	12 000 €*

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Marais De l'ile	CPIE GML	IePAD	Foncier agricole	Marais salant	Carrières Chaumes	HeMa	Hôpital Bel Air	Arbori-culture
Préserver réservoirs de biodiversité, développement urbain économe, agriculture respectueuse des écosystèmes, tourisme de nature.	Identifiant les réservoirs de biodiversité et leurs connexions	X					X			
	Encourageant l'établissement de plans de gestion concertée entre tous les acteurs concernés	X		X					X	
	Sensibilisant la population dans une perspective d'éducation à l'environnement	X	X	X			X	X	X	X
	Sensibilisant / soutenant le monde agricole	X			X	X			X	X
	Actions innovantes	X		X						
Critères de sélection *obligatoire	Caractère multisectoriel	X	X	X		X	X	X	X	X
	Démarche intégrée* (partenariale)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Dimension innovante	X		X						X
	Pérennité	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Rayonnement – dimension	X	X		X	X	X	X	X	X
	Complémentarité des publics visés	X	X		X	X	X	X	X	X
Plancher : 3 000 €		Plafond : 35 000 €								

Perspective et analyse

Contrairement à la fiche-action mobilité, celle-ci fut en partie considérée comme ayant répondu aux objectifs fléchés. Ainsi la question se pose de sa reconduction en fonction des besoins du territoire ou alors de sa transformation en développant des objectifs différents.

Il est proposé notamment de transformer cette fiche action en « adaptation au changement climatique » plutôt qu'à la préservation de l'environnement. Cette nouvelle thématique pourrait comprendre le confort de l'habitat, la re-végétalisation des zones urbaines, la réduction des ilots de chaleurs, la gestion de l'eau. Il s'agit de pousser à des actions proactives.

Avec le Projet Alimentaire Territorial du Pays de Retz et les PCAET, la reconduction d'une fiche-action relative à l'environnement pourrait prendre en compte des aspects nouveaux tels que l'alimentation ou la qualité de l'air.

c. F.A 3 - Réduire la consommation d'énergie, augmenter la production d'énergie renouvelable

Les trois dossiers sélectionnés dans cette fiche-action ne permettent pas de répondre aux quatre objectifs opérationnels. A l'instar de la fiche-action mobilité, cette thématique est aussi financée par des outils ad-hoc autre que LEADER, notamment TEPCV et le Contrat d'objectif Territorial Energie Climat de la Région, ce qui peut expliquer le peu de dossiers reçus.

A noter que cette fiche-action a connu une modification importante fin 2017 en permettant le soutien à la production d'énergie renouvelable hors projet global de politique ou d'actions de soutien à la transition énergétique.

Nom de la structure	Nom du projet	Objet du projet	LEADER accordé
PETR du Pays de Retz	Préfiguration d'une filière bois-énergie : identification des gisements	Etude pour estimer le potentiel de bois mobilisable et les besoins en énergie.	19 008 €
PETR du Pays de Retz	Etude de préfiguration d'une Plateforme territoriale de la rénovation énergétique	Etude de préfiguration mutualisée sur le PETR du Pays de Retz pour la création d'une PTRE.	18 292 €
PETR du Pays de Retz	Conseil FAIRE 2022	Soutien financier au conseil FAIRE pour l'année 2022	23 526 €

De plus deux dossiers pour la pose de panneaux photovoltaïques ont été abandonnés.

Perspective et analyse

Comme pour la fiche-action Mobilité, la fiche-action Energie devrait pouvoir tirer des bénéfices des PCAET. Il est donc raisonnable de souhaiter une reconduction de cette fiche-action.

Il est aussi envisageable que la FA Energie et Environnement fusionnent, en fonction de la définition futur de cette dernière.

Des acteurs ont remis en question la possibilité de financer des projets ayant seulement pour but de produire de l'énergie renouvelable, sans sensibilisation ou autre complément.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Filière bois énergie PETR	Etude PTRE	Conseil FAIRE
Accompagner des particuliers sur des programmes de financement de l'amélioration des performances énergétiques. Accompagner les acteurs locaux dans l'émergence de nouvelles filières, de nouveaux projets facilitant la transition énergétique. Impulser une politique globale de filière énergétique, à travers la réduction des consommations énergétiques et l'augmentation de la production d'énergie de source renouvelable.	Diminuer les consommations énergétiques			
	Développer l'énergie de sources renouvelable ou récupérable dans une logique de filière	X	X	X
	Constituer un réseau d'entreprises locales porteuses d'expertise et de savoir-faire en termes de rénovation énergétique			X
	Sensibiliser les acteurs aux enjeux de la transition énergétique Actions innovantes		X	X
Critères de sélection *obligatoire	Caractère multisectoriel	X	X	X
	Démarche intégrée (partenariale)		X	X
	Dimension innovante	X		
	Pérennité		X	X
	Rayonnement – dimension	X		
	Complémentarité des publics visés	X	X	
Plancher : 3 000 € / 5 000 €		Plafond : 50 000 €		

d. F.A 4 : Conforter les centralités pour améliorer l'accès aux services et activités de proximité

Nom de la structure	Nom du projet	Objet du projet	LEADER
Commune de Saint-Colomban	Etude de programmation urbaine	Création de nouveaux quartiers et restructuration du centre bourg	**17 500 €**
Commune de Pornic	Les 1001 secrets de vos commerçants	Création d'un évènement annuel pour promouvoir les commerces du centre-bourg.	**25 000 €**
Commune de Chauvé	Aménagement de la place de l'église	Déplacement de la boulangerie avec création d'une placette, espace piéton et végétal en centre bourg.	**25 000 €**
Commune de Saint-Brevin-les-Pins	Etude de réaménagement de la place du marché	Réorganisation des axes de déplacement, embellissement de la place et du marché	**25 000 €**
Commune de La Chevrolière	Aménagement de la place du Verger	Rivière sèche, végétation, etc.	**17 500 €**
Association Le Grenier	Création d'une recyclerie	Recyclerie = Collecte, transformation et revalorisation de matériaux, biens usagés.	**18 481 €**
Commune de Saint-Père-en-Retz	Aménagement d'un îlot place de l'église	Création de cellule commerciales et logements	**25 000 €**
Commune de Préfailles	Aménagement centre Préfailles	Transformation de la place du village et du parking de l'avenue Tabarly.	**25 000 €**
Commune du Bignon	Création d'un espace commercial en centre-bourg	Etude de faisabilité et de conception pour réorganiser le centre-bourg.	**25 000 €**
Commune de Paulx	Etude pour la restructuration du centre-bourg	Etude de programmation et de faisabilité pour améliorer l'aménagement, l'environnement, etc.	**17 115 €**
Commune de La Bernerie en Retz	Etude de mobilité	L'étude apportera un projet de réorganisation du stationnement.	**25 000 €**
Commune de La Limouzinière	Restructuration, revitalisation et sécurisation du CB	Travaux pour la création de liaisons douces, de stationnement et de sécurisation.	**11 808 €**
Commune de Chauvé	Création de cellules commerciales	Maitrise d'œuvre pour la construction de cellule commerciale sur la place de l'église	**25 000 €**
Commune de Saint Lumine de Coutais	Etude urbaine	Etude pour réaménager le centre-bourg	**25 000 €**
Commune de Chaumes en Retz	Création de cellules commerciales	Création de cellule commerciales bourg de Chéméré	**25 000 €**
Commune de Machecoul-Saint-Même	Redynamisation du centre-ville	Etude pour redynamisation le centre-ville	**16 980 €**
Commune de Préfailles	Création de cellules commerciales	Création de cellule commerciales	**25 000 €**
Commune de Chaumes en Retz	Création de cellules commerciales	Création de cellule commerciales bourg d'Arthon en Retz	**25 000 €**

Le nombre important de projets permet de répondre aux trois objectifs de la fiche et plus particulièrement à l'objectif « Requalifier les centre-bourgs de manière à les rendre plus attractifs et plus conviviaux » avec douze projets.

Outre le dossier porté par l'association le Grenier, l'ensemble des projets sont portés par des communes. Il s'agit en effet d'une fiche-action qui a permis de financer un type de projet très demandé par les communes du territoire.

Avec 17 dossiers, plus d'un tiers des communes du territoire ont fait une demande LEADER pour ce type de projet.

La répartition géographique sur cette F.A montre une sous-représentation de Sud Retz Atlantique.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	St-Colomban	Pornic	St-Brevin les Pins	La Chevro-lière	Chauvé étude	Recy-clerie	St-Père en Retz	Pré-failles	Le Bignon	Paulx	La Bernerie en Retz	La Limou-zinière	Chauvé MOE
Conforter les centralités pour maintenir l'attractivité des bourgs Restaurer les relations de proximité entre les habitants Développer le secteur des services, vivier d'emplois non « délocalisables » D'accompagner les entreprises artisanales	Soutenir les activités de proximité		X	X			X	X	X	X	X			X
	Requalifier les centre-bourgs de manière à les rendre plus attractifs et plus conviviaux	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Réduire le temps d'accès aux commerces			X			X	X		X	X			X
Critères de sélection *obligatoire	Caractère multisectoriel	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Démarche intégrée						X			X	X			
	Dimension innovante						X							
	Pérennité	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Rayonnement – dimension		X	X			X		X			X		
	Complémentarité des publics visés		X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X

Perspective et analyse

Le financement départemental sera revu, anciennement porté sur des équipements spécifiques, il sera maintenant à destination de tout projet communal dès lors que celui-ci résulte d'une étude stratégique. En fonction de l'intensité de cette aide départementale, il sera judicieux de ne pas sur-financer certains types de projet.

Proposition de soutenir les projets favorisant un développement du centre-bourg en « place de vie », c'est-à-dire cherchant à le faire vivre avec du mobilier urbain ou des aménagements permettant aux habitants de faire plus que de simplement le traverser. Ainsi de moins prendre en compte les études pour principale objectif ou problématique le stationnement, les voiries, etc.

e. FA 5 : Adapter l'offre des services aux besoins de la population

Le nombre d'objectifs étant restreint sur cette fiche-action, les projets y répondent bien.

Cette fiche-action a permis de soutenir trois projets de construction d'une trentaine de logements, cinq équipements à destination des jeunes et des enfants, un bâtiment pour les services sociaux ainsi qu'un terrain de foot et une salle festive et culturelle.

Six dossiers sur douze sont portés par des collectivités, mais on note une part importante de porteurs privés et bailleurs sociaux.

Outre le projet d'animation dédié à la parentalité, les projets soutenus sur cette fiche-action sont importants financièrement et souvent structurants pour le territoire.

Nom de la structure	Nom du projet	Objet du projet	LEADER accordé
Maison des Enfants	Création d'une micro-crèche	Construction d'une micro crèche à Chauvé	75 000 €
La Foncière Chênelets	Construction de 6 logements sociaux PLAI - Bois de la Noë	Construction de 6 logements sociaux PLAI - Bois de la Noë à Saint-Colomban	75 000 €
Fédération Animation Rurale 44	12h en famille	Animation dédiée à la parentalité	4 451 €
Commune de Pornic	Regroupement sur un même site des services à caractère social	Construction d'un pôle social à Pornic	52 500 €
AFR de Chéméré	Réalisation d'un bâtiment associatif	Construction d'un bâtiment associatif	75 000 €
Commune de la Limouzinière	Local des Jeunes - Barak'Ados	Construction d'un local pour jeunes	75 000 €
SOLIHA	Création d'une maison des aînés	Construction d'une maison des aînés à Corcoué sur Logne	75 000 €
CC Cœur Pays de Retz	Construction du pôle enfance à Port Saint-Père	Construction d'un pôle enfance à Port-Saint-Père	52 500 €
Commune de Saint-Philbert de Grand-Lieu	Réalisation d'un terrain et mini-terrain de football en gazon synthétique	Réalisation d'un terrain et mini-terrain de football en gazon synthétique	52 500 €
CC Sud Estuaire	Aménagement d'une MAM	Aménagement d'une Maison d'Assistance Maternelles à Saint-Viaud	74 000 €
Commune de Pont-Saint-Martin	Salle festive et culturelle	Construction d'une salle festive et culturelle à Pont-Saint-Martin	75 000 €
Atlantique Habitations	Résidence Jeunes Actifs	Construction d'une résidence Jeunes Actifs à la Chevrolière	75 000 €

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Foncière Chênelets	Maison des Enfants	AR 44	Pornic	Limou-zinière	AFR Chéméré	SOLIHA	Pôle Enfance	MAM St-Viaud	Terrains de foot	Atlantique Habitations	Salle festive	Saint-Gilles	FAL 44	CISN X4
Adapter les logements à l'évolution des besoins Développer le dispositif de garde des jeunes enfants Dialogue sur les futurs équipements et projets du territoire Offre globale de services, notamment à destination des personnes âgées	Expérimentant de nouvelles formes de logements mieux adaptés aux besoins de la population du territoire	X						X				X				X
	Mettant en cohérence l'offre de service avec les besoins de la population		X	X	X	X	X		X	X	X		X	X	X	X
Critères de sélection * supra-communal obligatoire hors logement	Caractère multisectoriel	X	X				X	X		X		X		?	X	X
	Démarche intégrée (partenariale)		X	X		X	X	X	X	X		X	X		?	X
	Dimension innovante	X	X	X								X				X
	Pérennité	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Rayonnement *		X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
	Complémentarité des publics visés	X		X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X

Perspective et analyse

Proposition de rajouter un critère « d'utilité sociale » qui serait à définir objectivement, ou encore un critère énergétique (lié à la prochaine règlementation thermique 2020).

Futurs projets : logement inclusif (handicapé physique et/ou mentaux), manque de logement d'urgence, logement évolutif (modulable), quartier habitat participatif (réduire l'espace individuel pour l'espace collectif)

f. FA 6 : Mettre en valeur le patrimoine et développer l'offre culturelle par la mise en réseau des acteurs

La fiche-action culture est atypique, par

- son nombre de projets, 19,
- le nombre de structures ayant portés plusieurs dossiers sur cette F.A, cinq (en comptant couvre-feu),
- des projets demandant des montants assez faibles de subvention,
- et une prédominance forte des associations (14 dossiers sur 19).

Analyse et perspective

La baisse du soutien financier des associations culturelles par les collectivités donne une importance toute particulière à cette fiche-action pour le réseau associatif du territoire.

Une limitation (maximum deux dossiers par porteur) ou une modification des objectifs semble difficile.

La sous-représentation du nombre de projets sur le territoire de Grand-Lieu est partiellement expliquée par un réseau associatif moins important sur cette thématique par rapport aux autres EPCI et aussi une méfiance envers le programme LEADER pour sa complexité et les délais de paiement.

Nom de la structure	Nom du projet	Objet du projet	LEADER accordé
Territoires Imaginaires	La route des pêcheries 2016	Animations diff. lieux, sur les pêcheries	32 918 €
Spectacles en Retz	Bal de l'Atlantique (Errances)	Projet collectif autour de la musique, dans le cadre d'Errances	19 614 €
Couvre-Feu	Caravane de Couvre-Feu 2016	Festival de musique	40 000 €
Société des Historiens	Valoriser une identité de pays via un réseau d'histoire locale	Site internet et animation autour d'une identité historique du PdR	40 000 €
Spectacles en Retz	Ma p'tite Saison 2016-2017	Festivals de spectacles Croq'la scène 2016-2017	13 290 €
Spectacles en Retz	Les Zendimanchés 2017	Festivals de spectacles	25 084 €
PETR du Pays de Retz	Communication coordonnée des JEP 2017 - 2018	Communication coordonnée des Journées Européenne du Patrimoine	10 509 €
Territoires Imaginaires	Route de l'Ô : l'Eau de là	Animations diff. lieux, sur les pêcheries	24 000 €
Commune de Paimboeuf	Détours à Paimboeuf 2017	Animations à Paimboeuf sur différentes thématiques	27 334 €
Nantes Livres Jeunes	Résidence d'auteur	Prestation d'un auteur pour animé des ateliers et produire une œuvre sur le Pays de Retz	4 179 €
Spectacles en Retz	Actions artistiques participatives	Ensemble de projets collectifs artistiques	40 000 €
La Caravane Compagnie	Echappées clownesques	Spectacles itinérants sur le Pays de Retz	4 000 €
Commune de Paimboeuf	Détours à Paimboeuf 2018	Animation dans la commune sur différentes thématiques	15 000 €
Les Amis des Parenthèses de Pornic	Les Parenthèses de Pornic édition 2019	Festival de théâtre, juillet aout au château de Pornic	6 000 €
Territoires Imaginaires	Route des pêcheries et L'eau de là	Animations diff. lieux, sur les pêcheries et la thématique de l'eau.	30 000 €

Nom de la structure	Nom du projet	Objet du projet	LEADER accordé
Commune de Villeneuve	Extension et réhabilitation du théâtre	Réhabilitation du théâtre de Villeneuve pour un cinéma/théâtre	25 000 €
En Compagnie des Saltimbanques	Carmen dans tous ses états	Organisation d'un opéra et d'ateliers pédagogiques	40 000 €
Machecoul-Saint-Même	Rénovation minoterie	Rénovation d'un bâtiment en école de musique	40 000 €
Spectacles en Retz	Réseau festivals	Communication commune pour 4 festivals et soirée lancement de la saison estivale commune	4 500 €

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Territoires Imaginaires X3	Spectacles en Retz X 8	Couvre-Feu	SHPR	JEP	Détours à Paimboeuf X2	Nantes Livres Jeunes	Caravane Compagnie	Parenthèses de Pornic	Théâtre de Villeneuve	Opéra Carmen	Ecole de musique
Le maintien d'une « force vive culturelle » locale, La coopération et la mise en cohérence des actions menées sur les deux parties du territoire afin de créer une offre globale La protection et la valorisation des patrimoines	Valoriser les patrimoines du territoire en réseau	X	X		X	X	X	X	X	X	X		X
	Nouvelles formes culturelles à l'échelle du Pays de Retz	X	X				X	X	X	X			
	Soutenir vision culturelle globale pour le territoire	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	
Critères de sélection	Caractère multisectoriel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Démarche intégrée	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Dimension innovante		X	X	X	X		X	X	X		X	
	Pérennité	X	X				X	X		X	X		X
	Rayonnement	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Complémentarité des publics visés	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

g. F.A 7 : Développer une offre touristique globale à l'échelle du Pays de Retz

Les dix dossiers de cette fiche répondent significativement à trois des quatre objectifs.

Six dossiers peuvent être considérés comme structurants pour le tourisme, notamment ceux portés par le PETR, la Communauté de communes de Grand-Lieu et l'association Produit en Pays de Retz.

On peut noter la présence de trois porteurs privés de type entreprise (Sentier des Daims, Escapade Nature et Manoir de l'Espérance).

Le comité de programmation a retenu 6 critères sur 6 pour la moitié des projets et 5 sur 6 pour l'autre moitié, ce qui souligne la qualité des projets sélectionnés pour cette fiche.

Nom de la structure	Nom du projet	Objet du projet	Subvention LEADER
Sentier des Daims	La légende des grands prédateurs de nos forêts européennes	Aménagement de nouveaux espaces pour présenter aux publics les ours bruns et lynx	40 000 €
Commune de La Chevrolière	Aménagement d'un sentier et d'une passerelle dans le cadre du Tour du Lac de Grand-Lieu	Aménagement d'un sentier et d'une passerelle dans le cadre du Tour du Lac de Grand-Lieu	40 000 €
PETR du Pays de Retz	Guide du Routard du Pays de Retz	Publication d'un Guide du Routard du Pays de Retz	25 408 €
Association Produit en Pays de Retz	Développer des partenariats entre producteurs et acteurs du territoire	Poursuivre le développement de la marque Produit en Pays de Retz	40 000 €
PETR du Pays de Retz	Carte touristique Pays de Retz	Réalisation d'une carte touristique du PdR et d'une journée d'échanges entre professionnels du tourisme	8 956 €
CC Grand Lieu	Développement touristique de la CCGL	Site internet touristique avec billetterie et carte touristique	22 880 €
Accueil Paysan Loire-Atlantique	Circuit à vélo pour découvrir le monde rural et paysan	Création d'un itinéraire à vélo sur le thème des paysans producteurs en PdR	12 937 €
Escapade Nature	Embarcadère Grand-Lieu Port-St-Père-	Acquisition de bateaux électriques et élaboration d'un parcours historique et environnemental	40 000 €
PETR du Pays de Retz	Paysages, Escapades en Pays de Retz	Création d'un évènement touristique fédérateur au niveau du PdR sur la thématique de l'eau	40 000 €
Manoir de l'Espérance	Lady Mary	Aménagement d'une salle de réception pour l'accueil de groupes et d'entreprises	40 000 €

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Sentier des Daims	Tour du lac de GL	Guide du Routard	Asso. Produit en PdR	Carte touristique	Dévelop-pement touristique CCGL	Vélo Dépaysant	Escapade Nature	Evènement Paysages	Manoir de l'espérance
Le tourisme intérieur, en s'appuyant sur l'itinérant et l'existant Hébergement diversifié dans le Pays de Retz Coopération favorisant la mise en réseau des différents acteurs publics et privés du territoire	structuration des professionnels du tourisme et mise en réseau	X		X		X	X	X	X		
	lisibilité et communication l'offre globale à l'échelle du Pays de Retz			X		X					
	les synergies entre offres touristiques existantes		X	X		X	X	X		X	
	offres nouvelles		X		X			X	X	X	X
Critères de sélection * supra-communal obligatoire	Caractère multisectoriel	X	X	X		X	X	X	X	X	X
	Démarche intégrée (partenariale)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Dimension innovante	X		X	X	X		X	X	X	
	Pérennité	X	X	X	X		X	X	X		X
	Rayonnement *	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Complémentarité des publics visés	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Plancher : 3 000 € / 5 000 €		**Plafond :** 40 000 €									

Analyse et perspective

Avec une surconsommation importante et trois objectifs sur quatre atteints, la question de la reconduction se pose. Il est proposé, si reconduction, d'ajouter un objectif / critère de tourisme durable.

En futur projet, il a été présenté la mise en tourisme du chemin de fer de la ligne Saint-Hilaire – Paimboeuf qui serait transformée en chemin de randonné et/ou cyclable.

3. Analyse des critères de sélection et proposition sur leurs évolutions

a) Les critères de sélection actuels

Les critères de sélection au nombre de six, définis lors de la candidature sont identiques à toutes les fiches-actions. Certains sont obligatoires pour des fiches ou des types de projet. De plus un nombre de critère est requis pour que le projet reçoive un avis favorable comme énoncé dans le tableau suivant :

F.A 1	**Mobilité**	3 critères requis dont obligatoirement critère **innovant**	
F.A 2	**Environnement**	3 critères requis dont obligatoirement critère **intégré (partenarial)**	
F.A 3	**Energie**	3 critères requis	
F.A 4	**Centralités**	2 critères requis + projet devant être situés dans les cœurs de bourg et tenir compte du PADD du PLU	
F.A 5	**Services**	Hors logement	3 critères requis dont obligatoirement critère **rayonnement supra-communal** **Pour les maisons de santé,** étude à l'échelle intercommunale et avis favorable ARS et Région
		Logement	3 critères requis dont obligatoirement la dimension **innovante** pour le logement locatif social Compatibilité du projet avec les orientations du SCoT relatives à l'habitat
		Tous projets	Ne pas contribuer à l'étalement urbain
F.A 6	**Culture**	3 critères requis Travaux de restauration éligibles seulement si le site est intégré à un circuit et/ou un événement d'intérêt « **Pays** » Les événements culturels doivent intégrer **une dimension innovation** ou avoir une **cohérence globale** sur plusieurs années	
F.A 7	**Tourisme**	4 critères requis dont obligatoirement critères **rayonnement supra-communal et intégré (partenarial)** Avis technique des offices de tourisme	

Pour aider à définir si les projets répondent aux différents critères de sélection, le comité de programmation s'aide de la grille de sélection qui explicite les critères.

Caractère multisectoriel

Est-ce que le projet contribue à plusieurs orientations de la stratégie LEADER du territoire et/ou plusieurs résultats attendus des fiches actions ?		
Le projet répond à plusieurs fiches actions du programme		
Le projet répond à plusieurs objectifs de la fiche action de référence		
Critère CARACTERE MULTISECTORIEL RETENU		

Dans un premier temps un projet doit correspondre à minima à l'un des objectifs stratégiques ou opérationnels d'une des fiches-actions pour être éligible. Ensuite si le projet répond à plusieurs objectifs de la fiche-action de référence ou alors à ceux d'une autre fiche-action, il est considéré comme multisectoriel.

Ce critère est validé pour 86% des projets et n'est obligatoire pour aucune des fiches-action. Ce critère est plutôt objectif, en dehors de quelques cas, le comité de programmation n'a pas soulevé de questionnement lors de l'examen en sélection des projets.

Lors des questionnaires et des entretiens ce critère ne fut pas remis en cause. Il semble bien correspondre à la philosophie LEADER et être assez équilibré.

Démarche intégrée (partenariale)

Est-ce que le projet est en lien avec d'autres projets réalisés par d'autres porteurs de projet (dans ou hors-LEADER), permettant de créer des synergies entre projets et/ou entre acteurs		
Le projet est en lien avec un ou plusieurs autres projets du territoire		
Le projet implique/est mené par 2 partenaires		
Le projet implique/est mené par + de 2 partenaires		
Critère DEMARCHE INTEGREE RETENU		

Cette dimension est un des fondements du programme LEADER, le partenariat est fortement encouragé depuis la création du programme. Il est traduit de deux manières dans la grille, soit le projet implique plusieurs partenaires non financiers (c'est-à-dire hors co-financeurs), ou alors il est compris dans un projet plus global à l'échelle du Pays de Retz.

Lors des examens de projet en sélection, la validation de ce critère fut plusieurs fois questionnée car le degré de partenariat entre des acteurs est très variable d'un projet à un autre. Par exemple, le critère a été validé dès lors qu'un comité de pilotage était mis en place.

La démarche intégrée a été validé dans 80% des cas, avec un taux de seulement 23% pour la fiche-action centralité. Un taux faible qui s'explique par la nature des projets, consistant souvent à des études d'urbanisme de centre-bourg. La question de la concertation, co-construction de ces projets avec les habitants permettrait peut-être de satisfaire ce critère.

Ce critère est obligatoire pour la fiche-action environnement et tourisme. Un critère obligatoire qui n'a pas été remis en cause.

Un questionnement a été avancé sur la première manière de valider ce critère, « en lien avec un ou plusieurs autres projets du territoire », en effet deux projets ont validé ce critère car correspondant aux recommandations des PCAET. Il sera donc peut être intéressant de revoir ou préciser cette modalité.

Dimension innovante

Est-ce que le projet développe une technique, un produit, une méthode encore jamais utilisés mis en œuvre sur le territoire, ou par seulement certains acteurs du territoire ?		
Le projet est issu d'un transfert d'innovation		
Le projet est nouveau sur le Pays de Retz et peu répandu sur d'autres territoires		
Le projet est totalement nouveau		
Critère DIMENSION INNOVANTE RETENU		

L'innovation, un critère cher au programme LEADER, est fortement encouragée. La définition de l'innovation étant très subjective, les modalités pour valider sont complexes. Ainsi a été qualifié comme innovant, tout projet n'existant pas sur le territoire du Pays de Retz voir national.

Ce critère est obligatoire pour la fiche-action culture, mobilité ainsi que pour les projets de logement.

Lors de l'examen des projets, ce critère fut fortement questionné et particulièrement pour les projets culturels. Suite à quoi il a été retenu que pour la fiche-action culture, le projet devait soit compoter des nouveautés (innovant) soit avoir une cohérence globale sur plusieurs années. Il a par exemple été possible

de subventionner deux fois le même festival à condition que la deuxième demande porte sur une édition non identique à la précédente.

Pour la fiche-action mobilité, il ressort des questionnaires et entretiens que ce critère obligatoire est difficile à valider alors que les projets sur cette thématique sont pertinents. En effet on peut considérer que les réponses au problème de mobilité sont maintenant connues mais qu'elles ne sont pas particulièrement innovantes même si elles n'existent pas encore sur le territoire. Sachant que seulement trois projets ont été sélectionnés sur cette fiche, il est proposé de réfléchir à ce caractère obligatoire.

Pour les projets de logement (fiche-action service), l'obligation d'innovation a été introduite fin 2017 pour éviter que LEADER finance l'ensemble des créations de logement sociaux du territoire ce qui aurait fortement consommé l'enveloppe.

Un critère validé pour seulement 46% des projets, très variable en fonction des fiches-action. Pour les F.A Environnement, Energie, Centralité et Services ce taux est bien inférieur mais s'explique souvent par la nature des projets, particulièrement pour la fiche-action centralité.

Pérennité

Est-ce que le projet s'inscrit dans la durée ? Est-ce que le projet permet de créer une dynamique sur le territoire ?		
Le projet installe une dynamique, son objectif perdurera au-delà du financement LEADER		
Critère PERENNITE RETENU		

Ce critère favorisant les projets d'investissement à long terme, pose relativement peu de problème lors de l'examen en sélection des projets.

Avec une validation pour 84% des projets, seule la fiche-action culture connait un taux significativement inférieur (63%) qui s'explique par des projets parfois éphémères et uniques ou alors n'étant pas certains de s'inscrire dans la durée indépendamment du souhait des porteurs.

Ce critère est obligatoire pour aucune fiche-action.

Rayonnement – Dimension

Est-ce que le projet dépasse les limites communales? (réseau à l'échelle du Pays de Retz, mutualisation des infrastructures,...)		
Le projet bénéficiera à un public localisé à l'échelle de plusieurs communes ou d'une communauté de commune		
Le projet bénéficiera à un public localisé à l'échelle de plusieurs communautés de communes		
Le projet bénéficiera à un public localisé à l'échelle du Pays de Retz		
Critère RAYONNEMENT DIMENSION RETENU		

Critère permettant de mesurer partiellement l'impact du projet sur le territoire, il a parfois amené le comité à fortement questionner les projets en particulier sur leurs partenariats mis en place, parfois relatifs au rayonnement du projet.

La grille de sélection explicite trois niveaux de rayonnement (plusieurs communes ou un EPCI, plusieurs EPCI, Pays de Retz) qui ne se reflètent pas dans la notation car validation binaire (oui / non) du critère.

Pour les projets hors logement de la F.A Service et pour la F.A Tourisme ce critère est obligatoire, ce qui a pu générer des débats notamment pour définir le rayonnement d'un projet touristique ou les utilisateurs futurs d'un service.

Ce critère est validé par 81% des projets, il est significativement inférieur seulement pour la F.A Energie (deux dossiers sur trois rayonnant pas sur plus d'une commune) et la fiche-action centralité, compte tenu de la nature des projets.

Complémentarité des publics visés

Le projet s'adresse-t-il à des publics complémentaires en termes de bénéficiaires ou d'acteurs associés à la réalisation du projet (partenariats publics-privés, projets intergénérationnels,….) ?		
Le projet s'adresse à des publics complémentaires, ou à un public plus large qu'un seul segment de la population		
Critère COMPLEMENTARITE DES PUBLICS VISES RETENU		

Ce critère permet aussi d'évaluer partiellement l'impact du projet sur le territoire et de favoriser les projets bénéficiant à une plus grande diversité de populations.

Un critère posant rarement problème lors des examens et validé dans 90% des cas, c'est le seul critère dont la pertinence est significativement questionnée dans les questionnaires. Sur 21 répondants aux questionnaires à destination du comité de programmation, 8 souhaitent le modifier et un le supprimer.

Critère que l'on peut qualifier de « point facile » qui pourrait être remplacé par un autre, si nous venons à définir un critère plus pertinent.

b) Propositions de nouveaux critères

Dans le questionnaire il a été proposé de donner son avis sur des propositions de nouveaux critères et d'en proposer.

L'effet levier est un sujet parfois discuté en comité de programmation, il s'agirait de noter l'utilité de la subvention LEADER dans la faisabilité du projet. Objectivement, cela pourrait se vérifier par la part de la subvention dans le budget global du projet. 60% des répondants au questionnaire à destination du comité, sont favorable à ce critère seulement s'il est défini objectivement pour faciliter son utilisation, 32% souhaite l'intégration ce critère même si non objectif.

Un critère lié au développement durable est plébiscité par 13 des 21 répondants à ce même questionnaire. Cet aspect avait aussi été avancé par les acteurs clés en lient avec le tourisme.

Dans une moindre mesure il a été aussi soutenu l'ajout d'un critère « accessibilité numérique », un critère « économie et emploi », ou encore un critère lié à la répartition des projets sur le territoire.

c) Echelonnage

Actuellement chaque fiche-action définit un nombre de critères minimum pour recevoir un avis positif. Si le projet valide juste ce nombre minimum il ne peut recevoir que 70% de la subvention demandée.

Les membres du comité de programmation sont partagés sur la modification de cet échelonnage :

- 9% souhaitent supprimer l'échelonnage pour simplifier la sélection
- 43% ne souhaitent pas modifier l'échelonnage
- 38% souhaitent le modifier pour par exemple trois niveau de subvention (50%-75%-100%)
- et une proposition de passer à 50% au lieu de 70% de la subvention

B. L'organisation du GAL

1. Retour d'expérience et propositions d'amélioration pour les instances du GAL

Comité de programmation (CP)

L'organe décisionnaire du GAL est le comité de programmation, actuellement composé de 20 titulaires issus des conseils de développement, 18 titulaires issus des Conseils Communautaires et autant de suppléants.

Malgré un quorum (50% plus un présent pour valider les décisions prisent) souvent à la limite, il n'est pas demandé d'augmenter le nombre de présents, mais plutôt de retirer les membres absents trop souvent.

Quatre comités de programmation par an semblent être le bon chiffre, par contre il est demandé de prévoir le calendrier de ces comités en amont.

Comité technique (CT)

Le comité technique est composé de 4 titulaires (2 membres privés et 2 membres publics du comité de programmation) et de 4 membres tournants sur volontariat des membres du comité de programmation. Son rôle est d'examiner les projets en amonts du CP pour relever les questions qui viendraient à être posées et ainsi présenter un maximum de réponses en CP.

Le fonctionnement actuel du comité technique est satisfaisant mais il est noté que le poids des propositions du CT est parfois trop important sur le CP. Il est souhaitable de mieux expliciter les propositions du CT pour les différents critères de sélection.

2. Proposition d'outil et de moyen de formation et de communication

Formation

Le programme LEADER est assez complexe compte tenu de la provenance des fonds mais aussi de par sa sélection et sa gouvernance. Ainsi une formation au programme est nécessaire pour les différents acteurs en relation avec le programme.

En début de programmation la formation a bien été présentée mais n'a pas été renouvelée pour les membres du comité arrivant en cours de route. Pour y remédier il serait sans doute possible de proposer à chaque nouveau membre un RDV de présentation du programme.

Administrativement, la complexité du programme est très lourde pour les porteurs de projets.

Communication

Lors du lancement du programme une communication fut réalisée sur le territoire à travers les collectivités et le milieu associatif. Le programme n'ayant pas eu de problématique de consommation ou de réception de dossier au global, il n'a pas été envisagé de relancer une communication pour faire connaitre le programme LEADER sur le territoire.

Cependant, certaine fiches-actions (Mobilité et Energie) ont fortement été sous consommées ce qui aurait pu amener à une communication ciblée sur ces fiches-action dans le cas où le comité aurait souhaité geler la répartition des enveloppes entre les fiches-action.

De plus une communication suite à la fin de la programmation est aussi proposée, sur les résultats, l'Europe et LEADER comme exemple de démocratie participative, des exemples de projets exemplaires.

Les moyens proposés pour les futures communications sont les suivants :

- article de presse
- les bulletins municipaux
- site internet et facebook du PETR
- réalisation d'une courte vidéo